



Charte de bonnes pratiques : engagés ensemble dans la reprise de l'activité

Chaumont HABITAT s'associe à la démarche initiée par la Fédération Française du Bâtiment dans le but de fixer un cadre commun et d'organiser des conditions de reprise de l'activité des chantiers du BTP.

Pour cela, une charte de bonnes pratiques, qui s'appuie sur les recommandations élaborées par l'OPPBT (organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) a été rédigée.

Cette charte appuie principalement sur les délais de chantier, l'équilibre des surcoûts entre les parties prenantes, la communication entre les parties prenantes pour assurer le bon déroulé des opérations et, enfin, assurer la sécurité de tous.

Les préventions écrites dans la charte s'accompagneront des mesures habituelles de protection contre les autres risques sur les chantiers.

Le but est de continuer l'activité de façon sécurisée pour les clients ainsi que pour les entreprises et de trouver un équilibre dans le but de préserver les intérêts économiques de tous.